

2021

**MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER**  
**RAPPORT ANNUEL**



**582, RUE PRINCIPALE**  
**PETIT-ROCHER, N.-B.**

# PETIT-ROCHER

## RAPPORT ANNUEL

### TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE .....	2
1. AVANT-PROPOS.....	3
2. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ.....	3
3. CONSEIL MUNICIPAL .....	4
3.1 RÉNUMÉRATION DU CONSEIL.....	5
3.2 RÉUNION DU CONSEIL.....	5
4. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION .....	6
5. SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES .....	6
6. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS.....	6
7. SERVICES .....	6
7.1 SERVICES GÉNÉRAUX .....	7
7.1.1 Services d'administration générale .....	7
7.1.2 Services de protections .....	7
7.1.3 Services de transports.....	8
7.1.4 Services d'hygiène du milieu.....	8
7.1.5 Services de développement économique .....	8
7.1.6 Services récréatifs et culturels .....	9
7.1.7 Services financiers .....	9
7.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES .....	10
7.2.1 Service d'approvisionnement en eau .....	10
7.2.2 Service d'évacuation des eaux usées.....	10
7.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	10
ANNEXE I.....	12
ANNEXE II.....	123

## **MESSAGE DU MAIRE**

Chers citoyen(ne)s de la municipalité de Petit-Rocher,

Vous trouverez dans les pages suivantes un rapport des activités de votre conseil municipal et de l'administration pour l'année 2021.

La lecture de ce rapport vous permettra de comprendre les rouages et responsabilités de la municipalité. Il vous permettra également de réaliser l'importance des services qu'une petite municipalité comme Petit-Rocher offre à sa population.

Pour parvenir à améliorer la qualité de services et favoriser le développement, le choix des dépenses se doit d'être judicieux.

Je désire remercier la direction générale, le personnel de l'administration et les employés pour leur dévouement envers la municipalité et leur contribution à assurer une saine gestion des affaires de notre municipalité.

Des remerciements s'adressent aussi aux membres du conseil actuel et sortant pour leur engagement responsable envers les dossiers que nous devons débattre.

Rachel Boudreau

Mairesse

# PETIT-ROCHER

## RAPPORT ANNUEL 2021

### 1. AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur Petit-Rocher, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. Les états financiers vérifiés de 2021 figurent à l'annexe II.

### 2. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ

La municipalité de Petit-Rocher, dont la population s'élève à 1954 habitants, est située sur le bord de la Baie des Chaleurs dans le comté de Gloucester.

Les services de la municipalité comprennent ceux de l'administration, des services de protection, des travaux publics, des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et des services récréatifs et culturels. La municipalité emploie 11 personnes à temps plein et 5 personnes à temps partiel.

L'hôtel de ville de Petit-Rocher est l'endroit où se rendre pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions du conseil. Les informations sont également disponible sur le site web : [www.petit-rocher.ca](http://www.petit-rocher.ca)

### **3. CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal est formé d'un(e) maire(sse) et de cinq conseiller(e)s, élu(e)s tous les quatre ans.

#### **Conseil mai 2016 - mai 2021 :**

Le maire, Luc Desjardins, est représentant de la Commission de services régionaux de la région Chaleur, il est également membre d'office de tous les comités municipaux et assure la liaison avec l'administration municipale.

Le maire suppléant, Réjean Guitard, fait partie du comité Mixte de la B.N.P.P., ainsi que des comités suivants : service d'incendie, sports et loisirs, C.P.D.J., administration portuaire et infrastructures. Il est également responsable des finances.

Le conseiller Stéphane Leblanc fait partie des comités socio culturel, sports et loisirs et infrastructures.

Le conseiller Donald Roy fait partie des comités administration portuaire, bibliothèque et socio culturel.

La conseillère Linda Chamberlain fait partie des comités ressources humaines, C.P.D.J., sentiers Verts Chaleur et socio culturel.

La conseillère Annik Noël fait partie des comités ressources humaines, socio-culturel et bibliothèque.

#### **Conseil mai 2021 – décembre 2022 :**

La mairesse, Rachel Boudreau, est représentant de la Commission de services régionaux de la région Chaleur, elle est également membre des comités infrastructures, ressources humaines et conseil jeunesse. Elle assure la liaison avec l'administration municipale.

Le maire suppléant, Réjean Guitard, fait partie du comité Mixte de la B.N.P.P., ainsi que des comités suivants : infrastructures, administration portuaire et service d'incendie. Il est également responsable des finances.

La conseillère Linda Chamberlain fait partie des comités ressources humaines, sports et loisirs et sentiers Verts Chaleur, VTT et vélos.

La conseillère Annik Noël fait partie des comités socio-culturel, conseil jeunesse et bibliothèque.

Le conseiller Gaston N. Frenette fait partie des comités socio culturel, Maison de l'Acadie, conseil jeunesse, bibliothèque et tourisme.

Le conseiller Jean-Marc Cormier fait partie des comités infrastructures, sports et loisirs, administration portuaire, tourisme et sentiers Verts Chaleur, VTT et vélos

### 3.1 RÉNUMÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires du gouvernement local en dehors de la municipalité sont autorisés par l'arrêté 70-08-2019.

En 2021, les salaires ont totalisé 76 460 \$ et les frais de déplacements, hôtel, repas ont totalisé 2 867.89 \$. Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous

<b>SALAIRES ET FRAIS DU CONSEIL</b>	<b>SALAIRES</b>	<b>PER DIEM</b>	<b>FRAIS DE DÉPLACEMENTS, HÔTEL, REPAS, ETC</b>
Maire : Luc Desjardins	10 460.25 \$	0	200 \$
Mairesse : Rachel Boudreau	14 000 \$	0	1130.51 \$
Maire suppléant : Réjean Guitard	12 000 \$	0	0
Conseiller : Stéphane Leblanc	4 166.65 \$	0	0
Conseiller : Donald Roy	4 166.65 \$	0	0
Conseillère : Linda Chamberlain	10 000 \$	0	207.46 \$
Conseillère : Annik Noël	10 000 \$	0	735 \$
Conseiller : Gaston N. Frenette	5 833.31 \$	0	594.92 \$
Conseiller : Jean-Marc Cormier	5 833.31 \$	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>76 460.17 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 867.89 \$</b>

### 3.2 RÉUNION DU CONSEIL

Toutes les réunions du conseil ont lieu dans la salle municipale, situé au 582, rue Principale. Toutes les réunions ordinaires, extraordinaires ou d'urgence du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des dossiers ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire, qu'elles nécessiteront une longue discussion ou alors qu'elles ne peuvent être tenues le 4<sup>e</sup> lundi du mois en raison d'un jour férié par exemple. Une réunion d'urgence a lieu lorsque le conseil détermine qu'il y a urgence de prendre une décision sur un ou des sujets en particulier. Les procès-verbaux des réunions du conseil peuvent être consultés par le public dans le bureau du greffier durant les heures de bureau. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité lorsqu'ils sont adoptés.

En 2021, 8 réunions ordinaires et 4 extraordinaires ont eu lieu. L'annexe I du présent document indique les types et dates de réunions, la participation des membres et les moyens de participations.

#### 4. TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

En 2021, l'assiette fiscale de Petit-Rocher était de 112 030 900 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,4796 \$ par 100 \$ d'évaluation. Un propriétaire possédant une résidence évaluée à 100 000 \$ a payé 1 479,60\$ en impôt foncier local. De plus, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées moyennant des frais d'utilisation. Les frais annuels d'utilisation en résidentiel étaient de 615 \$ en 2021.

#### 5. SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des buts d'un gouvernement local, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité, Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Seules les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de la municipalité.

En 2021, la municipalité de Petit-Rocher a versé des subventions aux programmes suivants :

<u>Organismes communautaires</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Fondation Jeux de l'Acadie	518 \$
Fondation Hôpital régional Chaleur	2 000 \$

#### 6. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS

Seules les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport.

En 2021, la municipalité de Petit-Rocher a versé des subventions aux 2 festivals majeurs de Petit-Rocher dans le cadre de la politique de promotion de la municipalité par les festivals :

<u>Organismes</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Festival des Rameurs	1170 \$
Festival Blues d'la Baie	1170 \$

#### 7. SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2021, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 2 338 308 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 2 525 939 \$, donnant lieu à un excédent de 28 762 \$.

La municipalité dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 727 344 \$ et les dépenses réelles pour les services publics ont atteint 889 384 \$, pour un excédent de 14 108 \$.

## **7.1 SERVICES GÉNÉRAUX**

Dépenses totales : 2 525 939 \$

### **7.1.1 Services d'administration générale**

Dépenses totales 378 296 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses relatives à l'administration de la municipalité :

- Services législatifs (119 325 \$)
- Administration (168 285 \$)
- Vérification externe (2 972 \$)
- Assurance responsabilité (40 330 \$)
- Services financiers (47 384 \$)

Nous retrouvons dans cette catégorie les dépenses du conseil municipal, de la gestion de la municipalité qui comprend 3 employés à temps plein. De plus, nous avons un employé à temps partiel qui s'occupe de l'entretien du bâtiment de la municipalité qui comprend l'administration et le service d'incendie.

### **7.1.2 Services de protections**

Dépenses totales 671 424 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses pour les services de protection :

- Service de police (505 195 \$)
- Protection contre les incendies (145 278 \$)
- Contrôle des animaux (20 951 \$)

C'est le service de police de la B.N.P.P. qui couvre le territoire de Petit-Rocher. Leurs bureaux sont situés au 398, rue principale à Nigadoo.

Le service de lutte contre les incendies est dispensé par le Service d'incendie. Ses principales installations sont situées au 582, rue Principale dans l'édifice de la municipalité. Le service d'incendie de Petit-Rocher fournit des services de prévention et d'extinction des incendies, d'enquête et de sauvetage étranger à un incendie à la municipalité et à 4 districts de services locaux, grâce aux autres équipements, 2 camions pompes à incendie et un camion d'utilité. Le coût des services est réparti sur l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle.



Le contrôle des chiens a été confié à BENIRO. Ce service comprend, entre autres, l'application des règlements municipaux, la cueillette de chiens errants dans la municipalité et la garde des chiens saisis.

### **7.1.3 Services de transports**

Dépenses totales : 609 003 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses relatives du service des transports :

- Services de transport (244 955 \$)
- Chemin et routes (319 987 \$)
- Éclairage des rues (36 139 \$)
- Circulation (7 922 \$)

Les services des travaux publics comptent 1 surintendant, 1 employé à temps plein et 2 employés saisonniers. La municipalité compte quelque 43,560 km de routes, composées de routes provinciales, régionales et municipales. La municipalité est tenue de couvrir les coûts en immobilisations des routes municipales et des coûts d'entretien des 2, 853 km de routes régionales, 11,802 km de routes provinciales et 27,905 km de routes municipales dans les limites de son territoire. La province accorde un montant de 101,50 \$ par kilomètre de voie et par mois en été et 331,00 \$ en hiver.

Pour entreprendre ce travail, la municipalité compte sur une flotte composée de 2 camionnettes, un tracteur avec un chargeur frontal et d'autres équipements.

### **7.1.4 Services d'hygiène du milieu**

Dépenses totales : 127 698 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses des services d'hygiène :

- Enlèvement et destruction des ordures ménagers (80 429 \$)
- Dépotoirs (47 269 \$)

Les services d'hygiène du milieu comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des matières usées solides. En 2021, la municipalité a une entente avec les municipalités de Pointe-Verte et Nigadoo pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents. La municipalité de Pointe-Verte est en charge de l'achat du camion, des services de collecte et de l'embauche des employés nécessaires.

### **7.1.5 Services de développement économique**

Dépenses totales : 71 062 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses de développement économique :

- Commission d'urbanisme (59 591 \$)
- Commission industrielle (862 \$)
- Embellissement (10 609 \$)

Les services de développement économique comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la région Chaleur qui s'occupe aussi de la promotion touristique de notre territoire. La municipalité s'occupe de l'embellissement de son territoire et possède aussi un parc industriel.

#### 7.1.6 Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 622 903 \$

Cette catégorie comprend entre autres les dépenses des services récréatifs et culturels :

- Administration (5 351 \$)
- Salle multifonctionnelle et spectacles (24 984 \$)
- Parc et terrains de jeux (103 829 \$)
- Bibliothèque (25 270 \$)
- Lieux historiques (4 988 \$)
- Administration de la plage (23 785 \$)
- Administration de l'aréna (154 497 \$)
- Amortissement (280 199 \$)

Petit-Rocher possède entre autres une salle multifonctionnelle qui accueille des spectacles, activités communautaires, réunions etc. La municipalité possède son aréna qui est ouvert d'octobre à mars et qui a 2 employés à temps plein. Le parc de la plage est un lieu saisonnier où le monde peut se détendre et où se déroulent des activités le dimanche en été (spectacles). La municipalité possède plusieurs parcs, trois terrains de balle-molle, un terrain de tennis, un terrain de soccer synthétique et un terrain de soccer naturel. Finalement la municipalité a sur son territoire, une bibliothèque qui est incluse dans le réseau provincial. Celle-ci a été rénovée en 2020 et déplacée rue Rochette.

#### 7.1.7 Services financiers

Dépenses totales : 45 553 \$

- Remboursement de la dette (34 000 \$)
- Remboursement intérêts sur la dette (11 553 \$)

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement des déficits d'années antérieures (s'il y a lieu) et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses et les dépenses en capital.

Voir le tableau 2 pour des renseignements supplémentaires reliés au paiement de la dette.

**Tableau 2 - Dette du Fonds général**

But	Année	Montant emprunté	Durée
Camion incendie	2012	200 000 \$	2027
Auto pompe	2017	350 000 \$	2032

## **7.2 SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES**

Dépenses totales : 889 384 \$

Les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux fournissent des services à 850 propriétés.

### **7.2.1 Service d'approvisionnement en eau**

Dépenses totales : 460 062 \$

Cette catégorie comprend les services en approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées :

- Administration (80 203 \$)
- Purification et traitement de l'eau (38 446 \$)
- Achat d'eau (109 707 \$)
- Transmission et distribution (71 423 \$)
- Force motrice et pompage (20 324 \$)
- Amortissement (139 959 \$)

La municipalité a un employé permanent par l'entremise d'un Contremaître des opérations Eau et Égout et qui est supporté par deux autres employés à temps plein qui voient au bon fonctionnement du système d'eau et d'égout. Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de l'usine d'épuration des eaux située à St-Laurent qui prend l'eau de la rivière Nigadoo. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

### **7.2.2 Service d'évacuation des eaux usées**

Dépenses totales : 392 714 \$

Cette catégorie comprend les services de raccordement et évacuation :

- Administration (39 144 \$)
- Système de raccordement (58 306 \$)
- Station de pompage (61 300 \$)
- Épuration et évacuation (94 005 \$)
- Amortissement (139 959 \$)

Le système d'évacuation des eaux usées comprend 16.6 km de conduites d'écoulement gravitaires et 1.9 km de conduites par refoulement (force-main), trois stations de relèvement et une lagune. Le débit sortant de la lagune est testé pour s'assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

### **7.2.3 Services financiers pour les services publics d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées**

Dépenses totales : 36 608 \$

Cette catégorie comprend entre autres les services financiers :

- Service financier eau (12 487 \$)

- Service financier égout (21 835 \$)
- Escomptes (2 286 \$)

Nous avons également remboursé 60 000 \$ en paiement en capital sur la dette de la lagune plus 20 351\$ en intérêts sur la dette.

Voici ici-bas le tableau 3 pour des renseignements supplémentaires reliés au paiement de la dette.

**Tableau 3 - Dette du Fonds pour les services d’approvisionnement en eau et d’évacuation des eaux usées**

<b>But</b>	<b>Année</b>	<b>Montant emprunté</b>	<b>Durée</b>
Lagune	2008	500 000 \$	2023 (refinancement)
Lagune	2007	348 000 \$	2027

## ANNEXE I

### DATE DES RÉUNIONS DE L'ANCIEN CONSEIL

DATE	TYPE DE RÉUNION	LUC DESJARDINS	RÉJEAN GUITARD	STEPHANE LEBLANC	DONALD ROY	LINDA CHAMBERLAIN	ANNIK NOEL
11-janv-21	EXTRAORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
25-janv-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
22-févr-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
22-mars-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
26-avr-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P

### DATE DES RÉUNIONS DU NOUVEAU CONSEIL

DATE	TYPE DE RÉUNION	RACHEL BOUDREAU	RÉJEAN GUITARD	GASTON FRENETTE	J-MARC CORMIER	LINDA CHAMBERLAIN	ANNIK NOEL
14-juin-21	EXTRAORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
28-juin-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
23-août-21	ORDINAIRE	P	P	A	P	P	P
27-sept-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
25-oct-21	ORDINAIRE	P	P	P	P	P	P
15-nov-21	EXTRAORDINAIRE	A	P	P	P	P	P
20-déc-21	EXTRAORDINAIRE	P	P	P	P	P	P

Légende : Présent en **Bleu (P)**

Absent en **Rouge (A)**



**VILLAGE DE PETIT-ROCHER**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2021**

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
TABLE DES MATIÈRES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

---

	PAGES
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	





BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
CHARTERED PROFESSIONAL  
ACCOUNTANTS

## BATHURST

1935, ave St. Peter Avenue  
Suite 100  
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél./Tel.: (506) 548-1984  
Téléco./Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## PÉNINSULE

43, boul. St-Pierre Ouest  
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél./Tel.: (506) 727-2010  
Téléco./Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur la Mairesse et aux membres du Conseil municipal du Village de Petit-Rocher,

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Village de Petit-Rocher (« la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2021, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Village de Petit-Rocher conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*EPR - Bathurst / Péninsule*

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick  
5 mai 2022

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS  
AU 31 DÉCEMBRE 2021

4

	Non-audité Budget (Note 21)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>REVENUS</b>			
Mandat d'imposition	1 657 609 \$	1 657 609 \$	1 626 046 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	108 837	108 750	105 556
Vente de services et autres frais	86 076	77 344	89 470
Subvention sans condition	445 784	474 476	496 038
Autres transferts gouvernementaux	-	2 446 957	1 188 567
Frais et usagers - Eau et égouts	642 647	660 095	614 329
Autres revenus	14 576	137 526	52 734
	<b>2 955 529</b>	<b>5 562 757</b>	<b>4 172 740</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Services d'administration générale	426 928	378 296	622 328
Services de protection	668 482	671 424	636 079
Services de transport	583 991	609 003	594 691
Services d'hygiène	127 909	127 698	124 263
Services de développement économique	75 276	71 062	71 421
Services récréatifs et culturels	627 812	622 903	512 105
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	902 262	889 384	868 507
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	1 293
	<b>3 412 660</b>	<b>3 369 770</b>	<b>3 430 687</b>
EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE (note 18)	(457 131)	2 192 987	742 053
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-	7 293 321	6 551 268
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'ANNÉE	-	<b>\$ 9 486 308</b>	<b>\$ 7 293 321</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
 AU 31 DÉCEMBRE 2021

5

	2021	2020
<b>ACTIF FINANCIERS</b>		
Encaisse (note 3)	637 814 \$	376 769 \$
Débiteurs :		
- Général	62 183	83 354
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	232 880	256 319
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	97 509	110 559
	1 030 386	827 001
<b>PASSIF</b>		
Emprunt bancaire (note 6)	2 965 080	527 055
Créditeurs et charges à payer (note 7)	133 322	275 732
Revenus différés	116 480	-
Dette à long terme (note 8)	801 000	895 000
Congés de maladie courus (note 9)	38 494	32 001
Avantages postérieurs à l'emploi payables (note 10)	76 000	129 900
	4 130 376	1 859 688
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(3 099 990)</b>	<b>(1 032 687)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 16)	25 097 877	20 247 072
Amortissement cumulé	12 592 519	11 950 246
	12 505 358	8 296 826
Frais payés d'avance	80 940	29 182
	12 586 298	8 326 008
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>9 486 308 \$</b>	<b>7 293 321 \$</b>

Éventualités (note 11)  
 Engagements (note 12)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : *Rudolf Baudry*

Administrateur : *H. Coustin*

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE  
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

6

	2021	2020
Excédent pour l'année	2 192 987 \$	742 053 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 850 805)	(2 427 772)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	2 044
Amortissement des immobilisations corporelles	642 273	523 725
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	1 293
	(2 015 545)	(1 158 657)
Acquisition de charges payées d'avance	(80 940)	(29 182)
Utilisation des charges payées d'avance	29 182	-
	(51 758)	(29 182)
Variation de la dette nette	(2 067 303)	(1 187 839)
Actif net au début de l'exercice	(1 032 687)	155 152
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 099 990) \$</b>	<b>(1 032 687) \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

7

	2021	2020
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Excédent pour l'exercice	2 192 987 \$	742 053 \$
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	1 293
Amortissement des immobilisations corporelles	642 273	523 725
Débiteur - Général	21 171	(5 568)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	23 439	(135 727)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	13 050	(41 946)
Créditeurs et frais courus	(142 409)	241 694
Revenus différés	116 480	-
Avantages postérieurs à l'emploi payables	(47 407)	(35 709)
Acquisition de frais payés d'avance	(51 758)	(29 182)
	2 767 826	1 260 633
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 850 805)	(2 427 772)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	2 044
	(4 850 805)	(2 425 728)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt à demande	2 438 025	527 055
Remboursement de la dette à long terme	(94 000)	(93 000)
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Variation de l'encaisse affectée	(305 619)	103 069
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(44 573)	(627 971)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	(20 249)	607 722
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice</b>	<b>(64 822) \$</b>	<b>(20 249) \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse non affectée.

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité a été incorporée comme village par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick en 1797 et a accédé au statut de Village en 1966 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

### Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à l'actif net et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

### Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 23 novembre 2020 et par le Ministre des gouvernements locaux le 15 décembre 2020.

### Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, des débiteurs, de créditeurs et charges à payer, et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

### Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la Municipalité a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Bâtiments	25 - 40 années
Véhicules	3-5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Meubles	3-5 années
Revêtement de route	5-30 années
Éclairage et feux de circulation	10-15 années
Réseau d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-100 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

### Information sectorielle

La Municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

#### Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systemes d'eau et égout

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 9, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 10.

3. ENCAISSE

	2021	2020
Encaisse - affectée	702 636 \$	397 018 \$
Encaisse - non affectée	(64 822)	(20 249)
	<b>637 814 \$</b>	<b>376 769 \$</b>

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2021	2020
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	232 880 \$	256 319 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2021	2020
Société de développement régional	97 509 \$	110 559 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La municipalité dispose d'une marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisée et disponible de 71 460 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2021.

La municipalité dispose d'une deuxième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 302 985 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2021.

La municipalité dispose d'une troisième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 300 000 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 32 465 \$ est utilisé au 31 décembre 2021.

La municipalité dispose d'une quatrième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 3 893 208 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 3 644 433 \$ est inutilisé au 31 décembre 2021.

La municipalité dispose d'une cinquième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 404 000 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont 125 794 \$ est utilisé au 31 décembre 2021.

La municipalité dispose d'une sixième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 2 000 000 \$ au taux préférentiel de 2,45 %, dont la totalité est utilisée au 31 décembre 2021.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
Fournisseurs	114 856 \$	257 063 \$
Déductions à la source à payer	18 466	18 669
	133 322 \$	275 732 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Série de 1,635 % à 3,55 %, échéant en 2027, BH-39	90 000 \$	103 000 \$
Série de 1,65 % à 3,20 %, échéant en 2032, BR-34	268 000	289 000
Série de 2,10 % à 5,55 %, échéant en 2023, AZ-50	224 000	251 000
Série de 1,65 % à 2,90 %, échéant en 2027, BR-35	219 000	252 000
	801 000 \$	895 000 \$

**VILLAGE DE PETIT-ROCHER**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

**8. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2008 Émission de 500 000 \$ :

Le 22 décembre 2023, la somme de 166 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Exigible	Renouvelable
2022	97 000 \$	
2023	101 000 \$	166 000 \$
2024	73 000 \$	
2025	75 000 \$	
2026	78 000 \$	

---

**9. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS**

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 10 heures par mois pour les employés syndiqués à temps plein, et à 9,375 heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 900 heures de congés de maladie. Un employé administratif peut prendre un congé avec solde pour une durée égale à 50 % du congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était 38 494 \$ au 31 décembre 2021 (32 001 \$ en 2020).

**10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI PAYABLES**

a) Obligation découlant du régime de retraite

Régime de retraite à prestations déterminées

La Municipalité finance un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour pratiquement tous ses employés. Le Village de Petit-Rocher fournit un plan de pension aux employés qui est un plan multi-employeur et est administré par un conseil sous les provisions de l'acte municipale du Nouveau-Brunswick, les pensions sont basées sur la durée de service et la moyenne des salaires. En date du 31 décembre 2021, la moyenne d'âge des 11 employés actifs couverts par le régime est de 48,9 ans. Actuellement, le régime profite à 11 employés.

Les employés font des contributions égales à 7,6 % de leur salaire et la Municipalité contribue 7,6 %. Les paiements de prestations aux retraités pendant l'année représentent environ 52 000 \$ (52 000 \$ en 2020). L'actif du fond de pension est investi dans des placements à la bourse.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (SUITE)

Des évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité sont faites tous les trois ans à l'aide de la méthode de répartition des prestations. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2020 et, à ce moment, le régime de retraite avait une obligation au titre des prestations constituées de 1 533 800 \$.

L'évaluation actuarielle était fondée sur un certain nombre d'hypothèses à propos d'événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses qui ont été utilisées correspondent aux meilleures estimations de la Municipalité.

Les hypothèses les plus importantes de l'évaluation étaient les suivantes :

- le taux d'inflation attendu est de 2,1 %;
- le taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 5,55 %;
- le taux de rendement attendu est de 5,55 %;
- l'âge de la retraite est de 55 ans ; et
- la moyenne estimée du nombre d'années de service restantes est de 13,3 années.

Les contributions combinées de l'employeurs et des employés cette année est estimé à 80 600 \$ (78 200 \$ en 2020)

Les actuaires de la Municipalité ont fait une extrapolation de l'évaluation au 31 décembre 2020 afin de déterminer la position du régime au 31 décembre 2021. Les actifs du fonds sont évalués à la valeur du marché.

---

Valeur du marché de l'actif du régime	1 641 200 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(1 717 200)
<hr/>	
Déficit du régime de retraite	(76 000) \$

---

Le passif au titre du régime de retraite établi par calcul actuariel au 31 décembre 2021 est de 76 000 \$ (129 900 \$ en 2020).

11. ÉVENTUALITÉS

Le Municipalité a garanti, en partie, un prêt de la Commission de services régionaux Chaleur. Ce prêt est garanti par cinq autres municipalités. Le montant garanti par le Village de Petit-Rocher est de 389 500 \$.

Le Municipalité a garanti, en partie, la marge de crédit du Comité mixte des services de police BNPP. Ce prêt est garanti par trois autres municipalités.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

12. ENGAGEMENTS

La Municipalité s'est engagée par contrat jusqu'en 2024 pour l'entretien et le déblaiement de la neige. La Municipalité a aussi des engagements par contrat jusqu'en 2024 pour la location de camions de service. La Municipalité a aussi fait une promesse de dons à la Fondation de l'Hôpital Régional Chaleur à raison de 2 000 \$ par année jusqu'en 2022. Le solde des engagements suivants ces contrats s'établit à 780 036 \$. Les paiements minimums exigible au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	294 410 \$
2023	297 956 \$
2024	187 670 \$

---

13. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Municipalité a l'autorité ministérielle pour les emprunts à court terme comme suit :

Général de capital :

D.C. No. 20-0015	325 000 \$	
D.C. No. 20-0042	2 000 000	Financement temporaire
D.C. No. 20-0042	404 000	Financement temporaire

---

2 729 000

---

Capital d'eau et d'égouts :

D.C. No. 20-0034	300 000	
D.C. No. 20-0034	3 893 000	Financement temporaire

---

4 193 000

---

6 922 000 \$

---

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2021, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt est pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

14. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	2021	2020
2019 Excédent	- \$	9 697 \$
2020 Excédent	1 936	1 936
2021 Excédent	14 108	-
	<b>16 044 \$</b>	<b>11 633 \$</b>

---

15. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la Municipalité est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtimens et améliorations locatives	Machinerie et équipements	Infrastructure		Total 2021	Total 2020
				Routes et rues	Eau et égouts		
<b>Coût:</b>							
Solde d'ouverture	220 317 \$	4 703 369 \$	3 267 931 \$	3 163 732 \$	8 891 723 \$	20 247 072 \$	17 828 200 \$
Ajouts : Additions	-	2 565 104	-	-	2 285 701	4 850 805	2 427 772
Moins : Disposition	-	-	-	-	-	-	(8 900)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>220 317</b>	<b>7 268 473</b>	<b>3 267 931</b>	<b>3 163 732</b>	<b>11 177 424</b>	<b>25 097 877</b>	<b>20 247 072</b>
<b>Amortissement accumulé :</b>							
Solde d'ouverture	-	2 414 466	2 298 580	2 907 536	4 329 664	11 950 246	11 432 084
Ajouts : Amortissement	-	207 924	139 799	14 632	279 918	642 273	523 725
Moins : Amortissement sur dispositions	-	-	-	-	-	-	(5 563)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>-</b>	<b>2 622 390</b>	<b>2 438 379</b>	<b>2 922 168</b>	<b>4 609 582</b>	<b>12 592 519</b>	<b>11 950 246</b>
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>220 317 \$</b>	<b>4 646 083 \$</b>	<b>829 552 \$</b>	<b>241 564 \$</b>	<b>6 567 842 \$</b>	<b>12 505 358 \$</b>	<b>8 296 826 \$</b>
<b>Composé de :</b>							
Fonds général	220 317 \$	4 646 083 \$	829 552 \$	241 564 \$	- \$	5 937 516 \$	3 734 767 \$
Fonds eau et égouts	-	-	-	-	6 567 842	6 567 842	4 562 059
<b>Solde de fermeture</b>	<b>220 317 \$</b>	<b>4 646 083 \$</b>	<b>829 552 \$</b>	<b>241 564 \$</b>	<b>6 567 842 \$</b>	<b>12 505 358 \$</b>	<b>8 296 826 \$</b>

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale		Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	Eau & égouts	2021 Consolidés	2020 Consolidés
<b>REVENUS</b>										
Mandat d'imposition	252 809 \$	448 704 \$	406 989 \$	85 339 \$	47 490 \$	416 278 \$	- \$	1 657 609 \$	1 626 046 \$	
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	74 290	34 460	-	-	-	-	108 750	105 556	
Vente de services, et autres frais	-	-	-	-	6 598	70 746	-	77 344	89 470	
Subvention sans condition	96 678	120 671	109 452	22 950	12 775	111 950	-	474 476	496 038	
Autres transferts gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	2 446 957	2 446 957	1 188 567	
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	-	-	-	-	-	660 095	660 095	614 329	
Autres revenus	-	4 690	-	-	-	132 836	-	137 526	52 734	
	349 487	648 355	550 901	108 289	66 863	731 810	3 107 052	5 562 757	4 172 740	
<b>DÉPENSES</b>										
Salaires et bénéfices	147 083	10 501	182 493	-	-	114 109	285 759	739 945	837 732	
Biens et services	183 830	612 406	398 815	127 698	71 062	228 595	287 098	1 909 504	2 022 078	
Amortissement	5 943	48 518	27 695	-	-	280 199	279 918	642 273	523 725	
Intérêts	11 496	-	-	-	-	-	34 321	45 817	38 793	
Autres dépenses	29 945	-	-	-	-	-	2 286	32 231	7 066	
Perte sur disposition d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 293	
	378 297	671 425	609 003	127 698	71 062	622 903	889 382	3 369 770	3 430 687	
<b>Excédent (déficit) pour l'année</b>	<b>(28 810) \$</b>	<b>(23 070) \$</b>	<b>(58 102) \$</b>	<b>(19 409) \$</b>	<b>(4 199) \$</b>	<b>108 907 \$</b>	<b>2 217 670 \$</b>	<b>2 192 987 \$</b>	<b>742 053 \$</b>	



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds eau et égouts		Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2021	349 743 \$	(374 502) \$	54 411 \$	2 163 138 \$	3 \$	73 \$	-	121 \$	2 192 987 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis									
Excédent d'avant dernière année	25 426	-	9 697	-	-	-	-	-	35 123
Transferts entre fonds									
Du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement	(50 000)	-	-	-	50 000	-	-	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fonds de général de capital	(140 000)	-	-	-	-	140 000	-	-	-
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts	-	-	(65 000)	-	-	-	-	65 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(34 000)	34 000	(60 000)	60 000	-	-	-	-	-
Coût de l'eau	(75 000)	-	75 000	-	-	-	-	-	-
Dépense d'amortissement	-	362 355	-	279 918	-	-	-	-	642 273
Montant de financement de la charge à payer du régime de retraite à prestation définie	(47 407)	-	-	-	-	-	-	-	(47 407)
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2021	(320 981)	396 355	(40 303)	339 918	50 000	140 000	-	65 000	629 989
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2021	28 762 \$	21 853 \$	14 108 \$	2 503 056 \$	50 003 \$	140 073 \$	-	65 121 \$	2 822 976 \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2020 Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
<b>ACTIFS</b>					
Encaisse	55 037 \$	379 458 \$	- \$	268 141 \$	702 636 \$
Sommes à recevoir d'autres fonds	-	621 597	-	81 996	703 593
	<b>55 037 \$</b>	<b>1 001 055 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>350 137 \$</b>	<b>1 406 229 \$</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>55 037 \$</b>	<b>1 001 055 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>350 137 \$</b>	<b>1 406 229 \$</b>
<b>REVENUS</b>					
Transferts du fonds de fonctionnement	50 000 \$	140 000 \$	- \$	65 000 \$	255 000 \$
Intérêts	3	73	-	121	197
	<b>50 003</b>	<b>140 073</b>	<b>-</b>	<b>65 121</b>	<b>255 197</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Transfert au fonds de fonctionnement	-	-	-	-	172 057
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 057</b>
<b>Excédent (Déficit) pour l'année</b>	<b>50 003 \$</b>	<b>140 073 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>65 121 \$</b>	<b>255 197 \$ (141 070) \$</b>

Détails de l'encaisse	Montant du principal		Taux d'intérêt	
			Variable	Variable
Compte Avantage Entreprise	55 037 \$			
Compte Avantage Entreprise	379 458 \$			
Compte Avantage Entreprise	268 141 \$			

**VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**19. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)**


Résolution du conseil concernant la contribution au ou du transfert des réserves :

Proposé par le conseiller Gaston Frenette, appuyé par le conseiller Jean-Marc Cormier qu'un montant de 50 000 \$ soit transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général.

Proposé par le conseiller Réjean Guitard, appuyé par la conseillère Annik Noël qu'un montant de 140 000 \$ soit transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital.

Proposé par le conseiller Jean-Marc Cormier, appuyé par le conseiller Gaston N. Frenette qu'un montant de 65 000 \$ soit transféré du fonds de fonctionnement d'eau et d'égouts au fonds de réserve capital d'eau et d'égouts.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à la réunion du Conseil du 20 décembre 2021.

  
Magali Courtin  
Directrice générale,  
Village de Petit-Rocher

  
Date

Sceau municipal

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie	Bénéfices d'emploi acquis	Autres charges à payer non inscrits antérieurement
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	180 300 \$	-	\$ -
Montants financés dans les années antérieures	(42 000)	-	-
<b>Solde à être financé dans les années futures</b>	<b>138 300 \$</b>	<b>-</b>	<b>\$ -</b>

Ces montants ne figurent pas dans les excédents de fonds. Les dispositions transitoires permettent aux municipalités de financer ces montants débutant en 2013. Cet échéancier comptable devra être modifié ou répété pour chaque fonds.

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement				Entités contrôlées	Autres (expliquer)	Transferts	Total		
	Général	Eau et égouts	Amortissement Immobilisations							
<b>REVENUS</b>										
Mandat d'imposition	1 657 609 \$	-	-	\$	-	-	\$	1 657 609 \$		
Prestations de services à d'autres gouvernements	108 837	-	-		-	-		108 837		
Vente de services et autres frais	86 076	-	-		-	-		86 076		
Subvention sans condition	445 784	-	-		-	-		445 784		
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	717 647	-		-	(75 000)		642 647		
Autres revenus	14 576	-	-		-	-		14 576		
Excédent d'avant dernière année	25 426	9 697	-		(35 123)	-		-		
	2 338 308	727 344	-		(35 123)	(75 000)		2 955 529		
<b>DÉPENSES</b>										
Services d'administration générale	461 697	-	5 943		-	(52 265)		415 375		
Services de protection	699 964	-	48 518		-	(80 000)		668 482		
Services de transport	573 296	-	27 695		-	(17 000)		583 991		
Services d'hygiène	127 909	-	-		-	-		127 909		
Services de développement économique	75 276	-	-		-	-		75 276		
Services récréatifs et culturels	354 613	-	280 199		-	(7 000)		627 812		
Frais de service de la dette :										
Remboursement de la dette à long terme	34 000	60 000	-		(94 000)	-		-		
Intérêts	11 553	20 351	-		-	-		31 904		
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	646 993	279 918		-	(45 000)		881 911		
	2 338 308	727 344	642 273		(94 000)	(201 265)		3 412 660		
<b>Excédent (déficit)</b>	-	\$	-	\$	(642 273) \$	-	\$	58 877 \$	126 265 \$	(457 131) \$

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	Budget (non-audit�)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>PRESTATIONS DE SERVICES � D'AUTRES GOUVERNEMENTS</b>			
<b>PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK</b>			
Service de protection - Incendie	74 290 \$	74 290 \$	71 069 \$
Service de transport - Entretien des rues	34 547	34 460	34 487
	<b>108 837 \$</b>	<b>108 750 \$</b>	<b>105 556 \$</b>
<b>VENTES DE SERVICES</b>			
Autres services r�cratifs et culturels	4 500 \$	6 598 \$	21 793 \$
Ar�na	81 576	70 746	67 677
	<b>86 076 \$</b>	<b>77 344 \$</b>	<b>89 470 \$</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Amendes	4 600 \$	4 690 \$	4 930 \$
Autres revenus	9 976	132 836	47 804
	<b>14 576 \$</b>	<b>137 526 \$</b>	<b>52 734 \$</b>

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Services législatifs			
Maire	25 000 \$	24 729 \$	24 114 \$
Conseillers	60 750	56 806	53 960
Autres frais législatifs	35 750	37 790	253 033
	121 500	119 325	331 107
<b>Administration</b>			
Gérance	107 246	66 400	143 512
Frais de secrétariat	30 566	34 010	38 271
Immeuble à bureaux	15 997	12 341	13 438
Évaluation foncière	21 734	21 734	21 320
Honoraires professionnels légaux	38 800	33 800	17 339
	214 343	168 285	233 880
<b>Gestion des finances</b>			
Vérification externe	2 920	2 972	2 868
<b>Autres services d'administration</b>			
Assurances responsabilité	38 926	40 330	33 067
<b>Services financiers</b>			
Intérêts sur la dette à long terme	11 553	11 496	12 288
Intérêts et frais bancaires	31 717	29 945	255
Ajustement au lieu d'impôts fonciers	26	-	26
Amortissement	5 943	5 943	8 837
	49 239	47 384	21 406
	<b>426 928 \$</b>	<b>378 296 \$</b>	<b>622 328 \$</b>

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>SERVICES DE PROTECTION</b>			
Service de police			
Service de lutte contre la criminalité	505 195 \$	505 195 \$	483 599 \$
	505 195	505 195	483 599
<b>Protection contre les incendies</b>			
Administration	39 063	38 154	39 363
Brigade de pompier	7 132	5 983	7 467
Avertisseurs d'incendie	8 945	8 932	10 598
Formation	3 000	469	-
Poste et bâtiment	11 777	8 539	8 567
Matériel de lutte contre les incendies	23 434	34 524	9 187
Conciergerie	500	159	283
Amortissement	48 518	48 518	60 146
	142 369	145 278	135 611
<b>Autres services</b>			
Contrôle des animaux	20 918	20 951	16 869
	668 482 \$	671 424 \$	636 079 \$



VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audit�)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>SERVICES DE TRANSPORT</b>			
Service de transport en commun			
Administration	178 871 \$	182 493 \$	188 697 \$
Mat�riel g�n�ral	1 500	1 582	2 580
Ateliers	60 342	60 880	58 986
	240 713	244 955	250 263
<b>Chemins et routes</b>			
Entretien d'�t�	12 000	33 907	8 655
Trottoirs	2 000	2 988	82
�gouts pluviaux	2 000	564	7 477
Entretien d'hiver	254 833	254 833	249 999
Amortissement	27 695	27 695	29 277
	298 528	319 987	295 490
<b>�clairage des rues</b>			
	36 000	36 139	35 757
<b>Services relatifs � la circulation</b>			
Plaques des noms de rues	500	106	4
Tra�age des voies de circulation	7 250	7 248	7 248
Signaux de circulation	1 000	568	5 929
	8 750	7 922	13 181
	<b>583 991 \$</b>	<b>609 003 \$</b>	<b>594 691 \$</b>
<b>SERVICES D'HYGI�NE</b>			
Enl�vement et destruction des ordures m�nag�res	84 359 \$	80 429 \$	76 310 \$
D�potoirs	43 550	47 269	47 953
	<b>127 909 \$</b>	<b>127 698 \$</b>	<b>124 263 \$</b>

VILLAGE DE PETIT-ROCHER  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2021 Actuel	2020 Actuel
<b>SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>			
Commission d'urbanisme	63 414 \$	59 591 \$	60 180 \$
Commission industrielle	1 362	862	862
Tourisme	2 000	-	1 565
Embellissement	8 500	10 609	8 814
	<b>75 276 \$</b>	<b>71 062 \$</b>	<b>71 421 \$</b>
<b>SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS</b>			
Loisirs - Administration	6 681 \$	5 351 \$	5 911 \$
Centre communautaire	9 154	7 633	10 814
Parcs et terrains de jeux	98 737	103 829	85 287
Promotion Spectacles	15 375	17 351	2 127
Bibliothèque	31 586	25 270	27 491
Lieux historiques	4 454	4 988	4 176
Piscines, plage et marina	27 160	23 785	23 462
Aréna	154 466	154 497	198 983
Amortissement	280 199	280 199	153 854
	<b>627 812 \$</b>	<b>622 903 \$</b>	<b>512 105 \$</b>